
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE VICTORIA 14 320 À 14 332 ;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c. **9215-3667 QUÉBEC INC.;**

(ci-après l'« Entrepreneur »)

et **GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S19-122001-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage, suite à un règlement hors cour.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 16 mars 2020



Chloe Bell
Greffière adjointe